



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 81908

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'augmentation du recours aux urgences hospitalières. En 2012, près d'un Français sur six s'est rendu aux urgences, selon la Cour des comptes, et un patient sur cinq n'a nécessité qu'une simple consultation. Un simple passage aux urgences coûte en moyenne 161,50 euros, contre 23 euros la consultation chez un généraliste en journée. Face à cette augmentation, les services d'urgences sont débordés, leurs personnels épuisés, et le risque de passer à côté d'une urgence grave est réel. Considérant qu'une des promesses du candidat François Hollande était l'accès aux urgences en moins de 30 minutes, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle envisage afin de redonner aux services des urgences les moyens d'accueillir les patients dans les meilleures conditions, et de promouvoir une plus grande disponibilité des médecins de ville pour réduire le recours aux urgences hospitalières.

Texte de la réponse

La fréquentation des services des urgences augmente régulièrement. S'il convient de souligner qu'une large majorité d'entre eux fonctionne bien, grâce au travail des urgentistes et des personnels hospitaliers, il est néanmoins exact que des situations de saturation ou de tension apparaissent dans certains cas et qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts vers une intégration toujours plus forte des urgences au sein du système hospitalier et du système de soins. L'organisation du service public des urgences en France est une priorité sur laquelle la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a mobilisé l'ensemble des partenaires. L'objectif est de garantir une réponse médicale de qualité à l'urgence à tous les Français. Pour cela, le Président du conseil national de l'urgence hospitalière a été sollicité afin qu'il mette à disposition des agences régionales de santé (ARS) un outil d'analyse et de diagnostic des services d'urgences en tension, ainsi que des recommandations de bonne pratique facilitant l'hospitalisation des patients en provenance des services d'urgences. Par ailleurs les ARS ont été mobilisées autour d'un plan des actions à mener. Ce plan comporte trois volets : l'amélioration de l'accès aux soins urgents, le traitement de la saturation des urgences notamment grâce à des actions d'amélioration de la gestion des flux non programmés, en provenance ou non des urgences et l'identification des services d'urgence en difficultés afin que des actions d'amélioration de leurs situations soient mises en place. Les rapports réalisés par le conseil national de l'urgence hospitalière proposent des outils aux établissements de santé ainsi qu'aux ARS. La ministre a préconisé une appropriation locale des outils proposés afin de répondre au mieux aux problématiques identifiées dans le cadre du diagnostic réalisé. Par conséquent elle n'a pas souhaité la généralisation systématique de réponses standardisées dans chaque service d'urgences hospitalières. Dans un second temps elle a toutefois préconisé notamment la création de filières courtes dans les services d'urgences et la création d'une nouvelle fonction de gestionnaire de lits d'aval, afin de permettre une meilleure intégration des services des urgences dans l'ensemble hospitalier. L'objectif est de mobiliser l'ensemble de la communauté médicale et hospitalière ainsi que les ARS sur des démarches ayant un impact positif sur le fonctionnement des urgences ainsi que sur la qualité des conditions de travail des professionnels. Ces efforts seront prochainement complétés par l'engagement de nouveaux travaux relatifs à

l'organisation territoriale de l'activité d'urgence hospitalière.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81908

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4631

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 82